



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 463-2026

RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par le soussigné, Francis Baril, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Le 13 avril 2026, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pérade a adopté le Règlement portant le numéro 463-2026 intitulé « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 22 avril 2026.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 22^e jour d'avril 2026.


Francis Baril
Directeur général et greffier-trésorier